COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/10/2020

Présents: 12

Mmes AC. BENEZET, V. IMBERT, S. JENET, F. TAHER, C. TEIXEIRA, S. THIHY, V. VERNEUIL,

Mrs M. ALBIENTZ, S. CATANIA, E. PEYROUSE, JC. PUIG, P. VALCIN

Procurations: 2

Absents excusés: P. FAUVEAU, F. VALERI

Secrétaire de séance : C. TEIXEIRA

Ouverture de la séance à 18h00.

1- Approbation du dernier Compte-Rendu :

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est soumis au vote et approuvé avec 11 voix pour et une abstention.

2- Décisions du Maire liées aux délégations de pouvoirs consenties par le Conseil Municipal :

finances, contentieux et travaux.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée le vote pour la durée du présent mandat, de plusieurs délégations de pouvoirs concernant différents points :

a) le premier concerne la création d'une ligne de trésorerie concernant le City Park.

Le prêt de 68800 € pour cette structure arrivant à terme (engagement pris par la précédente équipe municipale), Monsieur Le Maire nous informe du remboursement de la totalité de celui-ci avec la trésorerie. Afin de solder le paiement du plateau sportif, un prêt de 30 000 € a été réalisé auprès de la Banque Postale dans l'attente du versement de la subvention européenne LEADER de 29 000€.

- b) le deuxième concerne la location pour les associations de la salle au-dessus du foyer et de la MDJ. Monsieur Le Maire informe qu'un rééquilibrage tarifaire de la location a été décidé en fonction de plusieurs critères.
- M. Philippe VALCIN précise qu'une convention de « prêt » a été établie avec 6 associations au mois de septembre 2020. Également, une convention de « mise à disposition » a été mise en place et respecte les protocoles sanitaires préconisées par le gouvernement en raison de la Covid-19 : pas plus de 10 personnes, procédure de nettoyage et de désinfection de la salle après chaque utilisation, planning de fréquentation.

Le nombre d'heures d'utilisation des salles varie de 40 à 180 heures. La tarification a donc été réexaminée. Le coût horaire varie de 1,5 € à 3 € en fonction du nombre d'heure d'utilisation et de la consommation d'électricité. Le coût annuel varie donc entre 75 € et 275 € pour un montant total d'environ de 3000 € pour les 6 associations.

A la demande, en période d'hiver, la salle sera mise en chauffe en amont de la séance.

- c) le troisième concerne les contentieux. Monsieur Le Maire nous informe qu'il y a trois procès en cours :
- Le premier, sans suite juridique, concerne Le Mas de L'Oncle pour la non prise en compte de la demande de la licence « petite restauration et débit de boisson ».
- Le deuxième, avec M. BASSINET représentant du Château du Consorts Maleville. Le contentieux est lié au refus du permis d'aménager un lotissement près du champ sportif.
- Le troisième, concerne le groupement de propriétaires constitué de M. et Mme BRUGUIERE, M. ANCETTE, M. et Mme TOMAS. Ce dernier est lié également au refus du permis d'aménager un lotissement près du plateau sportif. Le permis a été instruit par le service référent de la CCGPSL.

d) Le dernier point évoque la signature d'une convention avec HERAULT ENERGIE au niveau de la Devèze.

Monsieur Le Maire nous fait part d'un projet initial qui consistait au renforcement du réseau électrique et à l'enfouissement des réseaux. Le renforcement électrique est nécessaire car sous dimensionné. Une prise en charge totale des travaux par Hérault Energie était convenue sous forme de subventions à l'exception de 41 000 € pour l'enfouissement de deux lignes Orange.

Vu ce montant élevé, une réunion technique avec Hérault Energie et la CESML a permis de trouver une solution alternative : toute la partie électrique sera enfouie jusqu'à la montée de la Devèze, puis en aérien jusqu'au point de renforcement électrique. Elle permettra, à moindre coût, de mettre de l'éclairage public dans un futur proche. La Mairie fait donc une économie non négligeable.

Au niveau télécom, les travaux de la Fibre devraient démarrer en 2021 pour une livraison commerciale début 2022.

Un sondage sur l'éclairage public est en cours sur IntraMuros afin de réduire les pollutions lumineuses et d'effectuer des économies. Nous attendons les résultats définitifs.

3- Délibérations sur les commissions thématiques intercommunales de la CCGPSL :

Monsieur Le Maire désigne la liste des représentants titulaires et suppléants pour les 7 commissions thématiques intercommunales :

COMMISSIONS	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
Jeunesse, sport et activités de	Pablo FAUVEAU	Philippe VALCIN
pleine nature		
Développement économique,	Sandra JEUNET	Anne-Catherine BENEZET
attractivité du territoire,		
emploi et formation		
Aménagement de l'espace et	Francis VALERI	Stéphane CATANIA
du Territoire		
Eau et Assainissement	Éric PEYROUSE	Michel ALBIENTZ
Enfance et action sociale	Valérie VERNEUIL	Virginie IMBERT
Agriculture et Préservation	Stéphane CATANIA	Francis VALERI
des ressources naturelles et		
environnement		
Culture et patrimoine	Jean Claude PUIG	Sandrine THIHY

Vote contre: 0 Abstention: 1

Le Conseil Municipal valide la liste des représentants des 7 commissions thématiques intercommunales qui lui a été présentée.

4- Mission archives - CDG 34:

Un audit a été demandé en 2019 auprès du CDG 34. Une mission de classement, dans le respect des normes d'archivage et de sécurité est proposée selon 3 thématiques : contemporaine, moderne et ancienne. Celle-ci est évaluée à 13000 € avec une participation du département de 5500 €. Le coût pour la commune est de 7613 €.

L'obligation de cet archivage permettra de faciliter la recherche des documents. Une formation d'accompagnement est proposée au personnel administratif et quelques élus.

Vote contre: 0
Abstention: 0

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

5- Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'Agence Technique Départementale Hérault Ingénierie :

Notre commune est adhérente de l'Agence Départementale d'Assistance Technique **Hérault Ingénierie**. Celle-ci a vocation à apporter une **assistance d'ordre technique**, **juridique ou financière** aux élus locaux.

Le Département a créé Hérault Ingénierie, un nouvel outil commun pour accompagner les communes et les intercommunalités dans leurs projets. L'Agence s'appuie sur son réseau d'experts publics pour apporter un soutien adapté à chaque collectivité, tout en garantissant la cohésion du développement du territoire.

Domaines d'intervention

- Eau et assainissement
- Voirie réseaux
- Bâtiment et gestion patrimoniale
- Aménagement de l'espace public
- Ingénierie foncière et préservation des espaces
- Habitat
- Urbanisme

A ce titre le Conseil Municipal doit désigner deux représentants : un titulaire et un suppléant. Monsieur Le Maire se propose d'être titulaire et désigne Mr Jean-Claude PUIG comme suppléant.

Vote contre: 0
Abstention: 0

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

<u>Informations diverses présentées par Monsieur Le Maire :</u>

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal de la communauté de Lauret

Le Directeur départemental des Finances Publiques du Département de l'Hérault désigne commissaires de la **CCID**, les contribuables désignés ci-après, pour la période entre le 18/09/2020 et la date d'expiration du mandat des membres du conseil municipal.

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS	
M GUILLOTS Axel	M TEIXEIRA Tony	
M MAGNE Jean-Marc	M PHILIPS Alexandre	
Mme VEZIES Danielle	Mme KAHANE Catherine	
Mme PION Chloé	Mme SANCHEZ Christelle	
Mme LE DU Annick	M SANCHEZ Yohan	
M HANTZ Didier	M ANCETTE Joël	

- Les encombrants :

Suite à la sollicitation d'administrés, le conseil municipal étudie la mise en place d'un forfait de paiement pour retrait d'encombrants. Monsieur Le Maire propose d'offrir l'enlèvement de ceux-ci une fois par an. Ensuite un forfait annuel sera proposé pour les autres interventions.

- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Une décision avant le 31/12/2020 doit être prise par le Conseil municipal pour la transmission ou non de la compétence du PLU à l'intercommunalité.

L'assurance complémentaire pour les élus :

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande de devis pour l'assurance complémentaire responsabilité civile pour les élus. Pour y souscrire une proposition de 9€/an est faite par la SMACL pour chaque élu.

Le CFMEL:

Monsieur le Maire nous fait part d'un droit à la formation pour les élus auprès du CFMEL (Centre de

Formation des élus). Une plaquette est distribuée à chacun à cet effet.

L'Association Les « Garrigaïres » :

Mme Anne-Catherine BENEZET informe qu'une réunion de la commission de vie scolaire est en prévision. En effet, il sera question de la dissolution de l'Association Les Garrigaïres au 1er janvier 2021. Il faudra se

positionner sur un marché public (DSP) ou une régie pour le fonctionnement.

Le Mag:

M. Jean-Claude PUIG nous expose le contenu du Mag', nouveau bulletin d'information de la commune, qui

pourra être trimestriel.

Opération « 8000 arbres par an » par le Département :

Monsieur Le Maire nous indique qu'un projet doit être rédigé pour bénéficier d'un don d'arbres à la commune. Le Département assure l'achat et la livraison des arbres tandis que la commune aura à charge la

plantation.

Questions Diverses:

- Une demande est faite par un élu pour une possibilité d'avoir une date fixe pour les conseils municipaux.

- L'association Goupil se propose de récupérer les paons qui siègent au lotissement La Longarède.

- Une demande sur les nouvelles mesures liées à crise sanitaire est posée : celles-ci devraient se renforcer

d'après Monsieur Le Préfet.

La séance est levée à 19h45.

Monsieur Le Maire : M. Stéphane CATANIA